

TRAVAUX SUR COURS D'EAU AYANT UN IMPACT LIMITÉ SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

(Articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement)

Ce formulaire concerne uniquement les installations, ouvrages, travaux ou activités (I.O.T.A.) soumis à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement (loi sur l'eau) et susceptibles d'avoir un impact limité sur les milieux aquatiques : travaux sur ponts existants, traversées de cours d'eau en tranchées, création ou réfection de passages à gué et/ou d'abreuvoirs, protection de berges, passages busés, entretien ponctuel de cours d'eau...

La réglementation européenne exige l'atteinte du bon état écologique des eaux. Elle impose ainsi que les ouvrages ou activités ayant un impact sur les milieux aquatiques soient conçus, réalisés et gérés dans le respect des équilibres et des différents usages de l'eau.

Le dossier de déclaration est à déposer :

- soit sous la forme dématérialisée d'une téléprocédure (entreprendre.service-public.fr – taper IOTA dans la barre de recherche) ;
- soit en un exemplaire papier et sous forme électronique.

Le formulaire est à **renseigner dans son intégralité**.

Tout dossier incomplet devra être complété, avant d'être instruit.

Il vous appartient de vérifier que toutes les pièces à joindre au présent formulaire sont transmises.

La durée d'instruction est de **deux mois** pour les ouvrages soumis à déclaration à compter du dépôt du dossier complet et régulier, sous réserve des délais nécessaires à la fourniture d'éléments complémentaires et/ou l'émission des prescriptions complémentaires, qui peuvent vous être demandés dans le cadre de l'instruction.

Suite à la réception de votre dossier, les documents vous seront transmis par voie électronique par l'intermédiaire du logiciel GUNenv (guichet unique numérique de l'environnement).



La procédure au titre de la loi sur l'eau ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (code forestier, code de l'urbanisme, dérogation à la protection stricte des espèces...).

Des contrôles de la conformité des travaux sont régulièrement mis en œuvre.

1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ÊTES-VOUS : **PROPRIÉTAIRE¹** **MANDATAIRE¹** **LOCATAIRE¹**

¹ Justificatif de propriété à joindre ou accord des propriétaires

NOM :

Prénoms :

Raison sociale :

N° SIRET :

Date de naissance :

Lieu-dit :

Code postal :

Commune:

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Courriel (obligatoire) :

Pièce à joindre : Si le maître d'ouvrage est une collectivité : une délibération, autorisant son représentant à déposer le dossier réglementaire au titre du code de l'environnement et validant le projet, est à joindre à cette demande.

LOCALISATION DU PROJET :

Lieu – dit :

Commune : Code Postal :

Références Cadastres :

Section(s)	Parcelles(s)	Propriétaire(s) Nom et prénom	Autorisation obtenue O/N

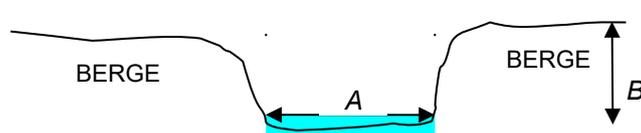
Nature	Description sommaire
<input type="checkbox"/> Travaux sur pont ou busage existant	Réfection maçonnerie <input type="checkbox"/> Débouchage <input type="checkbox"/> Recalage <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Installation d'un pont, d'une passerelle...	Largeur : Hauteur au-dessus du cours d'eau : Appui dans le lit mineur <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Implantation d'un passage busé	Diamètre de la buse ou dimensions du dalot : Longueur :
<input type="checkbox"/> Tranchée en travers du lit	Largeur : Profondeur sous le lit : Technique utilisée :
<input type="checkbox"/> Passage à gué ou abreuvoir	Largeur : Surface : Matériaux utilisés :
<input type="checkbox"/> Réalisation d'une protection de berge	Rive DROITE <input type="checkbox"/> Rive GAUCHE <input type="checkbox"/> Longueur : Matériaux employés :
<input type="checkbox"/> Entretien ponctuel d'un cours d'eau en lit mineur	Longueur du cours d'eau concernée : Enlèvement de végétation : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Volume de sédiments (argiles, sables...) retiré : Destination des sédiments (si régalaage, localisation sur carte échelle cadastrale) : Analyse des sédiments réalisée : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Entretien ponctuel de mare alimentée par une source	Surface de la mare avant curage : Surface de la mare après curage : Matériaux extraits (sédiments) inférieurs à 2000m ³ : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Destination des matériaux (si régalaage, localisation sur carte échelle cadastrale) :
<input type="checkbox"/> Travaux sur berge : arrachage d'arbres ou arbustes	Linéaire de berge : Nombre d'arbres de haute tige abattus :
<input type="checkbox"/> Remblais en lit majeur	Surface soustraite à la zone d'expansion des crues : Matériaux utilisés : <i>Ce type de travaux ne rentre pas dans le cadre du formulaire simplifié. Contacter la DDT pour plus de renseignements.</i>
<input type="checkbox"/> Création de seuil <input type="checkbox"/> Modification du seuil	Hauteur (différence de niveau entre l'aval et l'amont) : Matériaux utilisés : <i>Ce type de travaux ne rentre pas dans le cadre du formulaire simplifié. Contacter la DDT pour plus de renseignements.</i>
<input type="checkbox"/> Réalisation d'un réseau de drainage	<i>Ce type de travaux ne rentre pas dans le cadre du formulaire simplifié. Contacter la DDT pour plus de renseignements.</i>
<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :

3 – DOCUMENT D'INCIDENCES

3.1 CARACTERISTIQUES DU COURS D'EAU AU DROIT DU PROJET

Nom du cours d'eau concerné par les travaux :
 (Consulter une carte IGN 1/25 000^{ème})

Longueur du cours d'eau concernée par les travaux :
 Etat initial :



A = largeur du lit mineur :
 B = hauteur des berges :

Le tronçon connaît-il des assecs (assèchements) périodiques ? OUI NON

CONSTITUTION DES BERGES			
<input type="checkbox"/> enherbées	<input type="checkbox"/> arbustives	<input type="checkbox"/> nues	<input type="checkbox"/> artificielles

Précisez les espèces présentes (graminées, vernes (aulnes), saules...) :

NATURE DU FOND				
<input type="checkbox"/> blocs, pierres	<input type="checkbox"/> cailloux, graviers	<input type="checkbox"/> sables	<input type="checkbox"/> vases	
Présence de végétation dans le lit mineur : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
<input type="checkbox"/> joncs	<input type="checkbox"/> cressons	<input type="checkbox"/> iris	<input type="checkbox"/> algues, mousses	<input type="checkbox"/> autres

Autres :

MILIEU AQUATIQUE				
Catégorie piscicole du cours d'eau : (www.federationdepeche58.fr)		<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} catégorie (truites)	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} catégorie (brochets)	
Espèces aquatiques				
<input type="checkbox"/> truites	<input type="checkbox"/> crapauds/grenouilles	<input type="checkbox"/> poissons blancs	<input type="checkbox"/> écrevisses	<input type="checkbox"/> invertébrés

Autres (mammifères semi-aquatiques...) :

3.2 CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Existe-t-il des usages en aval ? :		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
Si oui lesquels ? :				
<input type="checkbox"/> Étang	<input type="checkbox"/> captage d'eau potable	<input type="checkbox"/> baignade	<input type="checkbox"/> moulin	<input type="checkbox"/> irrigation
<input type="checkbox"/> Abreuvement bétail	<input type="checkbox"/> Pêche	Autres :		

Êtes-vous dans une zone protégée ? <i>Ces informations sont disponibles en mairie</i>		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> NATURA 2000	<input type="checkbox"/> Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique ou Floristique (ZNIEFF)	<input type="checkbox"/> Zone de captage d'eau potable		

Autres :

Êtes-vous en zone humide ?		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
Un diagnostic zone humide a-t-il été réalisé ?		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	

3.3 IMPACTS DES TRAVAUX ET MESURES COMPENSATOIRES OU CORRECTIVES

A) SUR LES BERGES

TRAVAUX RÉALISÉS	IMPACTS	MESURES DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION
<input type="checkbox"/> Élimination de la végétation	<input type="checkbox"/> Changement de la luminosité <input type="checkbox"/> Augmentation la température de l'eau <input type="checkbox"/> Déstabilisation des berges	<input type="checkbox"/> Plantation, si oui quelles essences : <input type="checkbox"/> Calage de la buse selon l'arrêté préfectoral cadre n°782 <input type="checkbox"/> Mise en place de déflecteurs <input type="checkbox"/> Création d'un lit d'étiage <input type="checkbox"/> Engins travaillant depuis les berges <input type="checkbox"/> Restauration d'une zone humide
<input type="checkbox"/> Modification du profil en travers (busage) <input type="checkbox"/> Recréation de berges <input type="checkbox"/> Renforcement de berges	<input type="checkbox"/> Modification du régime des eaux (vitesse, hauteur d'eau) <input type="checkbox"/> Obstacle au libre écoulement des crues	
<input type="checkbox"/> Remblais	<input type="checkbox"/> Modification de la zone d'expansion des crues <input type="checkbox"/> Assèchement de zones humides	

B) SUR LE LIT MINEUR

TRAVAUX RÉALISÉS	IMPACTS	MESURES DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION
<input type="checkbox"/> Enlèvement d'atterrissements et de vases <input type="checkbox"/> Tranchée <input type="checkbox"/> Création d'un passage à gué	<input type="checkbox"/> Risques de départ de matières en suspension <input type="checkbox"/> Destruction de zones de frayère <input type="checkbox"/> Modification du profil d'équilibre	<input type="checkbox"/> Mise en place d'un barrage filtrant en aval des travaux <input type="checkbox"/> Maintien des frayères <input type="checkbox"/> Mise en assec partiel <input type="checkbox"/> Mise en assec total <input type="checkbox"/> Pêche de sauvegarde <input type="checkbox"/> Dispositif technique assurant de laisser passer le débit minimum garantissant la vie aquatique pendant les travaux <input type="checkbox"/> Mise en place d'un dispositif de franchissement <input type="checkbox"/> Mise en place de clôtures
<input type="checkbox"/> Élimination de la flore aquatique	<input type="checkbox"/> Destruction de zone d'alimentation ou de croissance du poisson	
<input type="checkbox"/> Augmentation ou création d'un seuil	<input type="checkbox"/> Problème de franchissement par la faune piscicole <input type="checkbox"/> Accumulation de sédiments en amont	
<input type="checkbox"/> Réfection d'ouvrage maçonné	<input type="checkbox"/> Risques de départ de laitances de ciment dans le cours d'eau	

Afin de protéger les espèces aquatiques dans les périodes sensibles de leur cycle biologique, les travaux devront être effectués hors de la période de reproduction de l'espèce repère (truites ou brochets) : www.federationdepeche58.fr

Périodes autorisées pour les travaux en fonction du cours d'eau concerné :

1^{ère} catégorie (truites) : du 1er mars au 30 octobre

2^{ème} catégorie (brochets) : du 1er juillet au 28 février

En conséquence, période envisagée pour la réalisation des travaux :

Durée des travaux :

Entreprise réalisant les travaux :

Raison sociale :

Adresse :

.....

Téléphone (fixe/portable) : Courriel :

3.4 COMPATIBILITE DU PROJET LE SDAGE

Votre projet doit être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

www.gesteau.fr

Mon projet est-il compatible avec le SDAGE ?

LOIRE-BRETAGNE

SEINE-NORMANDIE

OUI

NON

3.5 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SAGE ALLIER-AVAL

Votre projet doit être compatible avec le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) www.gesteau.fr

www.agence.eau-loire-bretagne.fr

Liste des 14 communes concernées par le SAGE : AZY-LE-VIF, CHALLUY, CHANTENAY-SAINT-IMBERT, DORNES, GIMOUILLE, LANGERON, LIVRY, MAGNY-COURS, MARS-SUR-ALLIER, SAINCAIZE-MEAUCE, SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER, TOURY-SUR-JOUR, TRESNAY.

Mon projet est-il compatible avec le SAGE ALLIER-AVAL ?

OUI

NON

NON CONCERNÉ

4 - DOCUMENTS A FOURNIR

Extrait de la carte IGN 1/25 000^e en couleur sur laquelle sera indiqué l'emplacement précis du projet

Plan de situation (extrait du plan cadastral) avec désignation des parcelles (section et numéro), indications des limites de la propriété intéressée par les travaux, tracé du cours d'eau le cas échéant

Coupe, schéma, profil en long et en travers des ouvrages avec mesures indiquées précisant l'importance des travaux, définissant les zones d'interventions, ou explicitant clairement le type et les caractéristiques des travaux

Photos du site (obligatoire) en l'état actuel (préciser les lieux de prise de vue)

Si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire.

Justificatif de propriété (taxe foncière, relevé cadastral...) ou si vous n'êtes pas propriétaire l'accord écrit de chaque propriétaire.

S'il s'agit de travaux de longue durée, précisez la zone de stationnement des engins sur les plans.

5 – VOUS VOUS ENGAGEZ A :

- Informer le service eau, forêt et biodiversité (SEFB) de la DDT 58 (ddt-sefb@nievre.gouv.fr), de la **date de démarrage** du chantier, au moins **8 jours avant le début des travaux** :

En cas d'incident ou d'accident pendant les travaux, contacter :

Office Français de la Biodiversité de la Nièvre (OFB)

3 rue de la Chaumière 58000 NEVERS
Tél : 03 86 37 67 32 - Fax : 03 86 37 67 32

sd58@ofb.gouv.fr

Service Police de l'Eau de la DDT

(Adresse ci-dessous)
Tél : 03 86 71 71 71

ddt-sefb@nievre.gouv.fr

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Conformément à mes engagements, les modalités de réalisation des travaux décrites dans le dossier déposé seront respectées, sauf indication contraire et/ou prescriptions particulières imposées par l'administration.

Il incombe au signataire du dossier d'informer **tous** les intervenants (entreprises, prestataire ...) de la réglementation en vigueur et des contraintes à respecter.

Fait à

Date :

Signature :

La carte dynamique de la cartographie des cours d'eau de la Nièvre est consultable sur :
www.nievre.gouv.fr

Sur la cartographie figurent trois types d'écoulement :

- les cours d'eau identifiés comme tels à ce jour. Ils sont soumis à la réglementation au titre de la loi sur l'eau, et éventuellement à d'autres réglementations ;
- des écoulements identifiés comme « non cours d'eau » à ce jour. Ils ne sont pas soumis à la réglementation au titre de la loi sur l'eau, sauf si une intervention sur ces écoulements entraîne un drainage de zone humide (ex : rigoles). Ils peuvent aussi relever d'autres réglementations ;
- des écoulements indéterminés, qui n'ont pas encore été caractérisés. Si une intervention est envisagée, ils doivent faire l'objet d'une demande d'expertise préalable auprès de la Direction départementale des territoires (DDT). C'est le cas également pour des écoulements non cartographiés.

Le récépissé de déclaration ne vaut pas autorisation de démarrer l'opération, sauf mention expresse.

Conserver un exemplaire de ce dossier et envoyez ensuite à l'adresse ci-dessous :

1 exemplaire papier (annexes comprises) ET 1 exemplaire en version électronique (pdf)

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre (DDT)
Service eau, forêt, biodiversité
2, rue des Pâtis - BP 30069
58020 NEVERS CEDEX

ou par courriel à l'adresse suivante : ddt-sefb@nievre.gouv.fr